5 Le Numéro 5 Centimes

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

SEPTIEME ANNEE. — N° 158

SAMEDI 8 JUIN 1901

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION : ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

M. Révoil

Nick a tracé dans la *Dépêche de Toulouse*, un portrait très fin du nouveau gouverneur de l'Algérie.

— « C'est, dit-il, un homme pâle, distingué, avec des yeux ardents et des lèvres minces de doctrinaire. *Il se peut qu'il ait de l'énergie ; à ne le juger que sur ses dehors, on lui prêterait surtout de la prudence.*

» Dès qu'il a été question de lui confier le gouvernement général de l'Algérie, je me suis rappelé cette maxime arabe : il y a cinq degrès pour arriver à être sage : se taire, écouter, se rappeler, agir étudier. M. Paul Révoil franchira-t-il facilement ce quatrième degré ? Tout est là. Et sans doute ne faut-il pas chercher ailleurs le secret de ses hésitations.

» Il connait mieux que nous les ressources d'initiative et de virilité qui sont en lui, et la seule réserve qui nous soit permise est celle-ci : l'Algérie a besoin d'un homme d'action, bien plus que d'un diplomate. »

Il était donc curieux de savoir quel accueil la presse algérienne réservait à son nouveau gouverneur.

Première préoccupation : à quelle religion appartient M. Révoil ? Et le grave *Echo d'Oran*, — *qui représente fort exactement là-bas notre Echo du Nord*, — qui est l'organe de beaucoup le plus répandu en Oranie, l'*Echo* rassure ses lecteurs, leur garantit que le nouveau gouverneur n'est pas *protestant* : la preuve en est, dit-il, que l'oncle de M. Révoil est architecte diocésain.

Cete découverte importante, aussitôt télégraphiée à Paris, précieusement recueillie, a rempli d'aise tous les soutiens du sabre et du goupillon.

Cet incident ne montre-t-il pas clairement l'esprit sectaire qui domine la presse la plus modérée dans la colonie ?

Dans cette Algérie que nous avons connue, il y a trente ans, de pensée libre, voilà les ravages du *cléricalisme* : *il réveille sur cette terre nouvelle les passions religieuses* que l'on pouvait supposer n'y pouvoir pas éclore, quatre siècles après la Réforme, « quatre siècles après cet admirable mouvement d'indépendance et d'affranchissement de la pensée ! »

Quelle lumière projettent de tels faits sur les causes profondes du réveil de l'antisémitisme sous l'action du jésuite Drumont et de la tourbe d'étrangers plus ou moins naturalisés qui s'agitent dans son sillon !

Les journaux républicains ont été mis quelque peu en méfiance par la bienveillance marquée avec laquelle la nomination de M. Révoil a été accueillie dans les rédactions des journaux réactionnaires de Paris : Le *Gaulois*, l'*Eclair*, l'*Echo de Paris*, le *Drapeau*, la *République*, l'*Autorité*, la *Libre Parole*.

Ils se rassurent cependant devant les réserves de Milano Régis.

Car M[illegible] fait « des réserves ».

— « Il faut, écrit l'*Union républicaine*, être doté de toute l'inconscience dont Max Régis a tant de fois donné la preuve, pour se permettre des *réserves*, lorsqu'on est soi-même une personnalité dans le genre du héros de la villa Bon-Accueil, fantoche en baudruche gonflé de vent, et poussée aux fonctions les plus élevées par la plus incompréhensible des aberrations du jugement populaire ; grâce à la faveur des belles-dames de la Calère et le patronage des pires rastas cosmopolites. »

Ce que demande l'Algérie, c'est un gouverneur énergique qui rétablisse enfin le calme et la tranquillité, dans la rue tout d'abord, et puis dans les esprits.

« Nous disons que nous avons soif de tranquillité, afin de vaquer en paix à nos occupations et de travailler en commun à la prospérité de l'Algérie. Nous renions tous ces étrangers qui se disent français et ne le sont ni par les traditions, ni par le cœur, ni par les mœurs. Nous ne voulons plus subir leur joug. »

« Sous un gouvernement énergique et éclairé, nous voulons être des travailleurs n'ayant qu'un but, voir prospérer notre belle colonie, *en la gardant bien française*, ce que les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur semblent vouloir empêcher.

» Nous tous, qui aimons l'Algérie pour y être nés ou y être arrivés tout jeunes avec de courageux parents, nous faisons ce beau rêve. Combien nous serions reconnaissants à notre nouveau gouverneur s'il pouvait le réaliser !

— « Si M. Révoil entend rétablir l'ordre et la sécurité, s'il entend remettre les choses en bon état et chacun à sa place, s'il pactise avec M. Lutaud, ce préfet énergique qui depuis longtemps tient en échec le flot des mauvaises passions de la tourbe cosmopolite dont les plus canailles *se recueillent en ce moment* à la prison de Barberousse, ce nouveau gouverneur ne vaudra pas plus pour les antisémites que ses prédécesseurs, les Lépine, les Laferrière, les Jonnart.

Mais il aura avec lui les honnêtes gens ; les braves colons qui ont transformé en quelques années le sol de l'Algérie ; les commerçants qui ont centuplé ses relations extérieures ; les industriels qui ont apporté chez nous leur intelligence, leur activité et leurs capitaux. »

« Nous avons déjà dit combien les violences de langage de la presse antisémite, ses quotidiennes grossièretés à l'adresse des représentants de la France, déplorent le prestige du nom français aux yeux des populations indigènes et étrangères de ce pays.

» Si M. Révoil veut entendre la nécessité qui se présente de faire *d'abord* œuvre de gouverneur, sachant prendre des mesures hardies à l'encontre des agitateurs qui compromettent l'avenir même de la colonie, il pourra ensuite poursuivre avec efficacité ses vues de diplomate. »

Voilà prise sur le vif l'opinion algérienne ; je pourrais multiplier les citations des journaux de bon sens, de bonne foi, ils sont unanimes à flétrir ces politiciens cosmopolites, tarés pour la plupart, qui veulent mettre l'Algérie en coupe réglée.

Le *Progrès* d'Orléansville nous donne en quelques lignes la quintessence de tous ces vœux :

— « Que la loi règne ! La politique qu'il faut suivre, c'est celle que l'énergique préfet d'Alger a inaugurée il y a plus de deux ans ; c'est celle aussi que les préfets de Constantine et d'Oran ont suivie. Il faut museler les hommes de désordre, disperser les bandes, ramener le calme dans la rue, assurer la sécurité des personnes.

Après, on s'occupera d'affaires, de l'état économique du pays ; et cela ne peut venir en effet qu'après l'apaisement politique : car, à pays troublé nulle richesse ne profite.

Depuis que le mouvement antijuif existe, on a pratiqué une politique qu'on appelle de conciliation et d'apaisement : en réalité une politique de concessions, de faiblesse. Les résultats en sont connus. »

Quelle sera l'attitude de M. Révoil ? Nous le saurons bientôt.

L. MORIN.

RÉFORMES OUVRIÈRES

Mon attention s'est portée mercredi sur le vote en faveur de la proposition des députés Lamendin et Basly. Ces deux élus demandaient que le bénéfice de l'assistance judiciaire en faveur de la victime de l'accident du travail, s'applique de plein droit à toute la procédure que nécessiteront les instances en appel.

Il n'existe aucun doute, que cette proposition adoptée, c'était pour la classe ouvrière une branche de salut, car tous les jours nous constatons dans des jugements rendus en matière d'accidents, des abus sans nom.

La devise : *Silence au pauvre*, vient d'être à nouveau mise en pratique.

La proposition de Basly-Lamendin s'est butée à la perfide réaction.

Lille a vu, dans ce vote, une fois encore, ses députés manifester leur parti-pris contre la classe prolétarienne. Cependant ils ne pourraient pas invoquer, comme ils l'ont fait lors de la réunion des débitants de boissons et cafetiers, par l'intermédiaire du petit Roger, que n'étant pas prévenus, ils n'avaient pu prendre leur cause en considération. Ils ne peuvent le faire sachantque ce peuple leur crie depuis longtemps qu'il lui faut des améliorations. Qu'ont-ils montré dans leur vote, si ce n'est leur haine pour l'ouvrier ?

***L'heure est proche où tous les travailleurs* qui ont, dans un moment d'oubli, donné leur confiance aux machines à voter, vont mettre à la porte ceux qui oublient les devoirs qu'ils ont à remplir.**

Le temps des promesses est passé, il faut des actes, et j'ai pris note d'une belle et bonne phrase du citoyen Zévaès, qui me répondait, lorsque je lui demandais son intervention ainsi que celle de ses amis, pour réviser toute la loi sur les Accidents et en particulier l'article 1er : « Tous les honnêtes gens doivent avoir à cœur de faire des réformes en faveur des ouvriers ».

Que penser donc de ceux qui votent contre ?

Hélas ! quoi supposer de ces messieurs ? N'ont-ils pas trop de travail à se préoccuper des banquets et fêtes princières pour s'attacher complètement à l'intérêt du travailleur ?

Je le répète, l'heure est proche de prouver notre émancipation. Tous à l'œuvre pour la rénovation sociale et les réformes ouvrières. Profitons de nos armes et demain, par notre solidarité l'aurore socialiste illuminera le monde.

Vive l'Internationale des peuples !

Charles SAINT-VENANT.

Loyauté Bourgeoise

Une dame de Chicago, Mme Nancy Irving est tellement convaincue du manque absolu de l'honnêteté dans les transactions commerciales modernes et dans les procédés des exploitants industriels, qu'elle offre un prix de 5,000 francs au commerçant, à l'homme d'affaires ou à l'industriel, qui pourra prouver qu'il a pu se livrer pendant un mois aux opérations de sa profession sans avoir trompé son prochain.

Cinq juges, dont deux seront choisis par Mme Irving, deux par le candidat à ce nouveau *prix Monthyon, et le cinquième par les* quatre autres, seront chargés d'apprécier les mérites de l'aspirant lauréat.

Mme Irving se déclare certaine de n'avoir pas à débourser un liard en cette affaire ; et, dans l'éventualité où l'on découvrirait le phénix dont elle nie l'existence, elle se console par avance de la perte de ses 1,000 dollars en pensant qu'ils échoueront sûrement à un homme que son honnêteté aura réduit à une extrême misère et qui en aura donc le plus pressant besoin.

Justiciers

Les gens de robe discutent beaucoup un discours aux jurés de la Seine, où M. le président Sauvajol a dit en substance : « Le jury condamne toujours les crimes contre la propriété. Mais son indulgence est sans bornes pour les crimes contre les personnes, alors surtout qu'ils prennent un vague caractère passionnel : ceci est de nature à discréditer l'institution du jury. »

Les avocats qui plaident les affaires passionnelles ne sont pas contents. Ils affirment que ses fonctions interdisaient à M. Sauvajol de s'exprimer ainsi. Cela est peut-être vrai. Mais si le président était dans son tort, combien l'honnête homme doit être félicité d'avoir appelé le châtiment sur la tête des brutes qui assassinent leurs femmes infidèles, les détraquées qui tuent leurs maris volages.

Les maris assassins sont les plus nombreux. Ces bons apôtres défendent leur honneur !... Leur honneur ! Rabelais a, dès longtemps jugé qu'ils le placent en un bizarre endroit. Et, en prétendant le défendre,, ils ne font que satisfaire des instincts sanguinaires hérités des ancêtres de la préhistoire, et ils ne les satisfont que parce qu'ils se croient sûrs de l'impunité. Le jour où un assassin de la sorte aura laissé sur l'échafaud sa tête encornée, les cocus deviendront plus économes du sang de leurs femmes et leur honneur sera beaucoup moins exigeant.

D'ailleurs, l'homme ne possède pas sa femme comme une chose. Le mariage est un contrat par consentement mutuel : chacun peut le résilier et porter son affection où bon lui semble. Le contraire serait le rétablissement de l'esclavage.

Le mari prétendu justicier, n'est donc évidemment pas dans son droit. En réalité, il est *le plus lâche et le plus vil parmi les criminels*, étant le seul qui ne risque pas sa peau.

CHRONIQUE

JUIN

Le mois de juin, dans lequel nous sommes entrés il y a quelques jours, était le quatrième de l'année instituée par Romulus. Il était consacré aux jeunes gens (juniores) et se plaçait sous le signe de l'écrevisse, et la protection de Mercure. Ausone dit : « Juin porte une torche flamboyante et ardente pour marquer la chaleur de la saison qui donne la maturité aux fruits de la terre. Derrière lui est une faucille, ce qui rappelle qu'en ce mois on se prépare à la moisson, et à ses pieds une corbeille de beaux fruits des pays chauds ».

C'est ainsi que juin est personnifié par l'allégorie et la décoration.

Il est aussi le mois de la fenaison. Il voit tous les préparatifs de la récolte prochaine. La tonte des moutons se fait au commencement de juin, aussi bien que la taille des arbres fruitiers et les semis de fleurs de pleine terre.

Dans ce mois mourut une femme dont le nom reste attaché à celui du plus grand jouisseur de *nos rois. Mlle de la Vallière. Elle fut la maîtresse* la plus aimée de Louis XIV, et on ne sait à quoi elle dut cette élévation : une bizarre incertitude règne sur elle. Les portraits mêmes se contredisent. L'abbé de Choisy dit d'elle : « Elle avait le teint beau, le sourire agréable, les cheveux blonds les yeux bleus et le regard si tendre qu'il gagnait le cœur et l'estime au même moment. Du reste, peu d'esprit, quoique orné par une lecture continuelle. »

Or, Bussy-Rabutin écrit : « Elle est d'une taille médiocre, fort menue, elle ne marche pas de bon air, à cause qu'elle boite, elle est blonde et blanche, marquée de petite vérole, les yeux bruns, les regards en sont languissants et quelquefois pleins de feu de joie et d'esprit... son esprit est brillant, beaucoup de vivacité et de fonds... presque percluse d'un côté..., une maigreur épouvantable..., etc. »

Madame de Sévigné prétend au contraire qu'elle resta belle jusqu'à ses derniers moments. Mais on est unanime à déclarer qu'elle n'usa de son influence que pour obliger, et qu'elle intercédait sans cesse pour ceux qui l'avaient offensée.

C'est en juin 1760 que la petite poste fut établie à Paris : des sarcasmes et chansons accueillirent son apparition : on sait ce qu'elle est devenue depuis.

L'opéra avait été deux siècles connu en Italie avant d'être introduit en France. Mazarin, le premier, tenta de le faire, mais sans grand succès ; le marquis de Sourdéac perfectionnait les machines et s'efforçait de mener à bien la représentation de la *Toison d'Or*, de Corneille et d'*Ariane*, quand la mort du ministre interrompit tout. Enfin, le 30 juin 1869, Perrin obtint des lettres-patentes pour établir un théâtre chantant; il le fit dans un jeu de paume, rue Mazarine. Puis Lulli se fit céder le privilège, et l'opéra prit son essor, malgré les justes critiques de la Bruyère et les sarcasmes de Saint-Evremond qui réprouvait le double travail du musicien et du poète faits pour se gêner mutuellement.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791 Louis XVI et sa famille s'échappèrent de Paris pour aller à l'étranger susciter la guerre et raffermir le trône, mais reconnus par un maître de poste Drouet, ils furent arrêtés à Varennes-en-Argonne (Meuse) et ramenés à Paris, le 22. Par cette fuite la monarchie était irrévocablement condamnée. La déchéance n'était plus qu'une question de temps.

Nous ne rappellerons point à nos lecteurs le détail de la bataille de Waterloo ; elle est dans toutes les mémoires. La courageuse résistance de l'armée française, la trahison de Grouchy, la valeureuse conduite de la garde et de Cambronne sont bien connus : elle eut lieu le 1 juin 1815.

Ce mois a aussi joué un grand rôle dans toutes nos révolutions.

Le 20 juin 1792, une foule de citoyens se rendit aux Tuileries pour signifier au roi qu'on était las de son opposition systématique aux actes de l'Assemblée. La cour fut envahie ; le roi dut se montrer à une fenêtre et répondre à la foule,mais il éludait habilement les questions sans se compromettre. Il but à la santé du peuple et se coiffa du bonnet phrygien. Le tumulte dura plusieurs heures ; puis le palais fut évacué par la foule qui défila devant la famille royale. Mais le roi n'avait rien concédé : bien plus, il publia une proclamation récriminatoire et menaçante, et pour récompenser Pétion de l'avoir protégé de sa popularité le fit suspendre de ses fonctions de maire.

Mais voyant ses avertissements inutiles, le peuple va revenir aux Tuileries le 10 août, et cette fois pour tout balayer.

Le 2 juin de l'année suivante, 80,000 hommes se portaient encore sur les Tuileries, cette fois pour demander la mise en accusation des Girondins devenus impopulaires. L'Assemblée ordonna leur arrestation.

Parmi les grandes journées du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe il faut compter l'insurrection des 5 et 6 juin 1832. Elle éclata à l'occasion de la mort du général Lamarque, populaire par son double caractère de tribun et de soldat. Une foule immense et républicaine suivit ses funérailles en manifestant contre le roi. Une charge de dragons occasionna un soulèvement immédiat et, en trois heures, les républicains occupaient de barricades la moitié de la ville. Des combats opiniâtres eurent lieu rue St-Martin, passage du Saumon, dans le quartier Montorgueil. A la barricade St-Merri, 120 hommes, commandés par Jeanne, un jeune décoré de Juillet, tinrent pendant 12 heures une armée en échec, et résistèrent à toutes les attaques. Il fallut les déloger à coups de canon : la plupart périrent en se défendant ; d'autres s'enfuirent devant les charges à la baïonnette. 22 accusés passèrent devant le Jury, Jeanne fut déporté, 5 furent condamnés à la détention et les autres acquittés.

La plus sanglante la plus terrible mêlée révolutionnaire de notre histoire, à l'exception toutefois de la *Commune* de 1871, eut lieu en juin 1848.

La République s'était engagée à assurer du travail aux ouvriers, mais il se fit, que par manque de travail, dans les ateliers nationaux, ils se virent réduits à choisir entre la famine, l'expatriation et la servitude militaire. On voulut engager les ouvriers de 17 à 25 ans ; envoyer les autres dans la Sologne, dont l'insalubrité était connue, ou dans des départements éloignés, pour faire des terrassements. Tous se soulevèrent. Il y eut une tuerie générale dans tout Paris. On se battait aux cris de : Vive la République. Lamoricière, Daumesne et Bedeau firent donner toute la troupe : il y eut des exemples de férocité inouïe.

Qu'il nous suffise de dire que 15,000 insurgés périrent et que 20,000 furent arrêtés ; le massacre des prisonniers continua encore après la cessation des hostilités. Un décret de l'assemblée ordonnait la déportation, sans jugement des insurgés, et la traduction des dirigeants du mouvement devant un conseil de guerre.

Le 13 juin 1849 eut lieu une manifestation contre l'expédition romaine. Rome tomba au pouvoir de nos troupes, et le pape fut restauré ; mais nous nous étions aliéné les Italiens, gratuitement.

L'effondrement du régime de l'empire, et les événements qui ont suivi jusqu'à nos jours ont donné la juste mesure de la valeur morale et politique de notre malheureuse intervention en Italie.

Mais délaissons ces souvenirs des luttes politiques.

Voici que sur les champs verdoyants de moissons proches, s'avance le soleil retrouvé. Les vacances s'annoncent pour les heureux capitalistes, et chacun pense au moment où il pourra, sous les ombrages ruraux, goûter la fraîcheur et le repos, ou par les routes blanches filer vers les paysages neufs et villes vieilles de traditions.

D'autres préfèreront les longues courses et la saine fatigue du canotage, ou la vie remuante et factice des villes d'eaux, ou les séjours fortifiants le long des plages salines.

Voici le mois des exodes et celui de la décentralisation bourgeoise. Mais, pour les ouvriers, c'est toujours la peine et la misère.

Gustave GUITTON.

LUTTE ÉPIQUE

En dépit de la duplicité du War Office, voici qu'une lumière nouvelle, brusquement, se projette sur les événements du Transvaal.

A lire les dépêches expurgées, de source anglaise, on en était arrivé à s'imaginer communément que la guerre traînait là-bas, en longueur, se terminant en une invasion victorieuse, plus ou moins lente, contrariée *seulement par la résistance opiniâtre et insaisissable* de quelques commandos.

La bataille de Vlaakfontein, d'une part, où les Boers ont dû déployer une colonne considérable, appuyée sur de sérieuses pièces d'artillerie, pour tenir en échec les quinze cents hommes et les sept canons du général Dixon ; le combat épique, livré ,d'autre part, par Scheepers, autour de Willowmore, à l'est de la colonie britannique, à plus de cent kilomètres du fleuve Orange, attestent qu'elle est encore vivace, l'action des Boers au Transvaal, avec Botha, Delarey, Beyers, et Breitenbach, harcelant incessamment Kitchener, ce perpétuel exterminateur, qui n'en finit, pourtant, jamais, comme au Cap, où le redoutable Dewet révèle encore son génie par de foudroyantes apparitions.

Bien plus, les héros des petites Républiques s'avancent au nord-est, sur Jamestown et l'obligent à capituler ,et la maladie comme l'hiver, déciment l'armée impérialiste.

Sur tous les points, au Cap, les Boers prennent l'offensive et plus ils sont battus, suivant les télégrammes de Londres, plus ils avancent et menacent la possession anglaise.

Ce n'est donc pas fini, et quelle que soit notre haine de la guerre, nous nous en réjouissons puisque le vaillant peuple du Transvaal lutte pour le droit, la liberté et la vie, contre l'oppression, la spoliation et l'insatiable convoitise capitaliste.

Avec le monde civilisé, unanime, nous formons des vœux ardents pour le succès des Boers.

Un Nouveau Moteur

La *Croix du Nord* a acheté de nouvelles presses. L'archevêque de Cambrai est venu les bénir. Il a prononcé diverses oraisons, puis il les a aspergées d'eau bénite. Aussitôt, raconte la *Croix*, « toutes ces masses d'acier, muettes et inertes un instant auparavant, prenaient vie et mouvement, faisant entendre leur roulement de tonnerre ».

Voilà, quelques prières, un goupillon et le miracle s'accomplit, les machines marchent toutes seules.

L'idée est ingénieuse et surtout économique : plus besoin d'une machine à vapeur ou d'un moteur à gaz ou électrique ; un simple *archevêque accompagné d'un bénitier suffit*. Mais faudra-t-il que l'archevêque revienne chaque soir, ou la bénédiction vaut-elle pour huit jours, un mois, un an ? Il doit y avoir des tarifs d'abonnement à ce nouveau miracle.

ÉCHOS ET NOUVELLES

On connait aujourd'hui les résultats définitifs du dénombrement de la population parisienne. Le recensement effectué le 21 mars dernier évalue la population de Paris à 2,714,068, en augmentation de 177,284 habitants sur la population recensée en 1896.

Trois arrondissements gagneront chacun un député : les IVe, VIIe et XVIIe et Paris comptera désormais quarante députés au lieu de trente-sept.

—o—

Actuellement, à Boston, on cite un médecin original que l'on appelle le «docteur aux pigeons». M. Bermann, fantastique praticien, va visiter ses malades accompagné d'un immense panier dans lequel roucoulent les volatiles voyageurs.

Le docteur tâte le pouls de son malade, rédige une ordonnance, saisit un pigeon, lui attache l'ordonnance sous l'aile, ouvre une fenêtre et le pigeon va porter la recette chez le pharmacien attitré et associé du docteur, qui confectionne les remèdes et les vend au plus juste, c'est-à-dire au plus injuste prix.

De plus, avant de s'éloigner, Bermann confie aux parents du patient, plusieurs pigeons ; il suffit d'en lâcher un pour que le docteur arrive immédiatement. Il fait d'ailleurs payer ses visites, une somme exorbitante.

Le docteur aux pigeons, ne plume jamais ses pigeons, il se rattrape sur ses malades.

—o—

Un journal anglais dit savoir que les personnages mis en cause par le président Krüger dans le livre qu'il se propose de publier, le conflit terminé dans l'Afrique du Sud, sont des plus considérables et qu'ils se trouveront là en fort mauvaise posture.

Des autographes accompagneront la publication et ils ne constitueront pas, paraît-il, le moindre élément de scandale dans le grand scandale anglais.

—o—

Avez-vous des «fusains» dans votre jardin ? Si oui, c'est une petite fortune assurée si vous en avez pas mal de pieds...

Ceci résulte d'une communication faite, hier, à l'Académie des sciences par M Guignard, directeur de l'Ecole de pharmacie, au nom de M. Col, l'un de ses préparateurs. M Col a constaté dans une espèce de fusain particulière la présence d'un produit analogue au caoutchouc et à la gutta-percha. En cassant une écorce de fusain on aperçoit parfaitement les fils fournis par cette matière qui, dans les arbustes âgés, existe dans la proportion de dix pour cent de leur poids sec.

—o—

M. Walter Welleman, explorateur et publiciste américain, va entreprendre une expédition dans les régions arctiques. Il vient d'acheter, en Suède, le baleinier *Magdelena*, dans ce but. Les célèbres *armateurs Collins et Archer*, qui ont construit le *Fram* de Nansen, vont aménager le navire pour une longue expédition.

Si, plus heureux que ses prédécesseurs, M. Wellmann réussit dans son entreprise, il pourra se vanter d'avoir fait un joli reportage.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 6 juin. — La séance s'ouvre à deux heures, sous la présidence de M. DESCHANEL.

Pour les Grévistes de Montceau

Proposition de Dejeante

DEJEANTE dépose une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de cent mille francs pour les ouvriers victimes du chômage à Montceau-les-Mines (Applaudissements à l'extrême-gauche).

« A l'heure actuelle, dit-il, il y a quinze cents mineurs qui attendent tous les jours l'embauchage et qui ne voient rien venir. Cependant la Compagnie ne manque pas de commandes : elle obéit à d'autres raisons.

Ces ouvriers n'ont plus rien pour se nourrir. Les ressources du syndicat sont épuisées; il serait indigne d'un Parlement républicain de laisser mourir de faim de courageux travailleurs (Applaudissements à l'extrême gauche).

Voix au centre. — Si les socialistes n'avaient pas encouragé la grève, les ouvriers n'en seraient pas là. (Huées à l'extrême-gauche).

M. LAURENT BOUGERE. — Qu'on prenne les cent mille francs sur les traitements des ministres (bruit).

L'urgence demandée *est déclarée*.

La proposition *est renvoyée à la commission du budget*.

M. MASSABUAU demande à son tour un crédit de 100,000 francs pour les victimes des orages de l'Aveyron.

L'urgence est déclarée, et la proposition est renvoyée à la commission du budget.

La Loi sur les Boissons

LES CLOWNERIES DE LASIES

M. LASIES dépose une proposition de loi modifiant le paragraphe 3 de l'article 10 de la loi des boissons. Il demande l'urgence.

Cris à l'extrême gauche : L'ordre du jour ! Les retraites ouvrières.

M. PLICHON. — Je demande à la Chambre de ne pas voter l'urgence en faveur de la proposition de M. Lasies. La loi sur les boissons a créé, sur bien des points du territoire, un état de crise aigu. Ce n'est pas une raison pour favoriser encore davantage le privilège des bouilleurs de cru.

M. LASIES soutient sa demande d'urgence.

Ma proposition, dit-il, n'a pas pour but de modifier la loi, mais seulement de rendre plus clair son texte et d'empêcher qu'il ne soit interprété contrairement à la volonté du Parlement.

M. PLICHON. — Et nous, nous demandons l'urgence pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

M. LASIES. — M. Caillaux et M. Salis ont mêmes déclaré que leur loi ne portait pas atteinte au privilège des bouilleurs de cru. La régie interprète abusivement la loi.

M. LECHEVALIER. — Les distillateurs de cidre souffrent aussi. De nombreuses modifications à la loi sont nécessaires ; il vaudrait mieux renvoyer la question à la commission de réforme fiscale.

M. LASIES. — Mes compatriotes ne peuvent attendre. L'Armagnac a arrêté la distillation, les vins restent dans les chais. C'est la ruine à brève échéance. Il faut respecter le privilège des bouilleurs de cru pour tout le monde ou le supprimer pour tous.

J'insiste en faveur de l'urgence et de la discussion immédiate (Protestations).

Cris : L'avis du gouvernement.

LE MINISTRE DES FINANCES. — Je demande le renvoi à la commission de législation fiscale.

M. CUNEO D'ORNANO. — C'est plutôt à la commission des retraites ouvrières que vous devriez la renvoyer, car votre loi va créer des malheureux (Bruit).

LE PRESIDENT. — Je mets aux voix le renvoi à la commission de législation fiscale.

Ce renvoi est prononcé par 512 voix contre 50.

M. LASIES. — Je maintiens ma demande d'urgence.

L'urgence en faveur de la proposition Lasies est mise aux voix. *Elle est repoussée par 362 voix contre 180.*

M. LASIES, furieux. — L'Armagnac n'a plus qu'une chose à faire : Prendre des fourches et des fusils ! (Exclamations à gauche). Qu'on vienne réclamer l'impôt chez nous, on sera bien reçu ! (Nouvelles exclamations).

Puis, se tournant vers les ministres, il s'écrie : Vous êtes des malfaiteurs ! (Protestations violentes aux bancs ministériels. Tumulte).

LE PRESIDENT invite M. Lasies à plus de modération.

Les Retraites ouvrières

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet relatif aux caisses de retraites ouvrières.

M. LAURAINE dépose une autre proposition tendant à modifier l'article 10 de la loi sur les boissons en faveur des bouilleurs de cru faisant usage d'appareils dits à bouillie.

La proposition est renvoyée à la commission des réformes fiscales.

Discours de M. Mirman

M. MIRMAN, reprenant son discours de mardi, rappelle que la commission est divisée en trois groupes : le premier, partisan du principe de capitalisation ; le second, partisan du principe de répartition, et le dernier, hostile à l'une et à l'autre de ces solutions.

Si le premier a triomphé, ce n'est qu'à une voix de majorité : cette voix, dit l'orateur, c'est la mienne, et je ne l'ai donnée que pour arriver à une conclusion, mais en réservant tout mon droit d'amendement.

M. GUIEYSSE déclare que la commission n'a *jamais contesté ce droit*.

M. MIRMAN estime que l'Assistance publique a fait son temps et doit faire place à la solidarité humaine. A l'aumône donnée par grâce il faut substituer, pour les travailleurs, le droit à la retraite.

L'orateur critique le projet du gouvernement et félicite la commission d'avoir repoussé la distinction qu'on voulait faire dans ce projet entre les journaliers et les domestiques agricoles au point de vue de la retraite. La commission a donc admis au bénéfice de la loi les ouvriers et employés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Il semble donc qu'elle a compris tous les salariés ; mais c'est une erreur. Il y a dans les lycées et collèges de nombreux employés qui restent en dehors de la loi. Il y a les employés des officiers ministériels : il y a d'autres catégories que la commission a laissées de côté, parce qu'elle ne veut à aucun prix comprendre dans la loi les domestiques on ne sait pourquoi.

La Chambre ne peut accepter cette exclusion : la distinction entre salariés est inadmissible.Nous demandons que tous ceux qui vivent de leur travail soient appelés à bénéficier de la loi sur les retraites. Tous ont droit à l'œuvre de solidarité nationale, les camelots, porteurs de journaux aussi bien que les marchands des quatre saisons, les petits artisans, les travailleurs à façon.

Le bénéfice de la loi doit également s'étendre à toutes les femmes d'ouvriers, et non pas seulement à celles qui travaillent dans les usines.

La distinction entre la femme qui travaille à l'atelier et la femme qui travaille chez elle est inique. En faisant cette distinction on portera le dernier coup à la famille.

M. LOUIS RICARD. — Mais il s'agit aujourd'hui de commencer seulement une œuvre qui, dans l'avenir, finira par s'étendre à tous. Nous débutons par une catégorie de travailleurs ; les autres catégories feront l'objet d'une loi spéciale.

M. MIRMAN. — Voilà un bon billet ! Tout le monde sait ce que valent ces promesses.

M. GUIEYSSE. — Mais enfin la commission a fait preuve d'activité. Pourquoi cette suspicion contre elle ?

M. MIRMAN. — La loi que vous proposez est injuste et absurde. Vous sophistiquez l'œuvre de solidarité promise au pays. Votre loi est pleine de contradictions.

Quant aux ouvriers âgés de 65 ans, qui auront droit à une retraite annuelle de 100 francs au moment de la promulgation de la loi, la commission leur donne l'illusion qu'une somme de 30 millions sera affectée par l'Etat à la constitution de ces retraites.

Cette taxe ne suffira même pas à payer ces frais. Les 30 millions se réduiront donc à 15 millions. Et combien de parties prenantes ?

On dit 800,000, les vieillards auront donc 18 francs.

Il est vraiment fâcheux que, pour la première fois qu'un projet se présente, on y relève daussi nombreuses injustices.

Le projet que nous discutons est le plus grave qui soit venu devant la Chambre depuis vingt ans. *Il intéresse plus de dix millions de personnes.* Il prend dans la poche des contribuables 400 millions pour les distribuer entre certaines catégories de citoyens.

Le devoir de la Chambre est d'en faire disparaître les lacunes et les contradictions.

L'orateur proteste énergiquement contre le système de la commission qui consiste à faire deux lois, l'une de solidarité, l'autre d'assistance.

Discours de M. Drake

M. DRAKE a la parole. Il constate qu'il est maintenant démontré que le bénéfice de la loi n'est fait que pour une catégorie d'ouvriers, de salariés. Le projet a voulu procéder par définition, mais si l'on ne sait pas bien exactement à qui s'appliquera la loi, le rapporteur l'avoue, il est encore bien plus difficile de savoir à qui elle ne s'appliquera pas.

Les exclusions sont d'autant plus injustes que pour le fonctionnement de la Caisse des retraites, on fait appel à l'impôt.

L'orateur termine en critiquant le système des cotisations patronales.

RENVOI DE LA DISCUSSION

La suite de la discussion générale est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures et demie.

SÉNAT

Paris, 6 juin. — La séance s'ouvre à 4 heures 5, sous la présidence de M. FALLIERES.

Election d'un Vice-Président

Le scrutin est ouvert pour la nomination d'un vice-président du Sénat en remplacement de feu M. de Verninac.

En voici le résultat :

Votants : 235. — Majorité absolue : 118.

MM. Peytral	119	voix
Desmons	112	»
Bulletins blancs	4	

M. LE PRESIDENT proclame l'élection de M. Peytral comme vice-président.

La loi d'associations

M. VALLE dépose son rapport sur le projet de loi relatif au contrat d'associations. Au nom de la commission et d'accord avec le gouvernement, il demande au Sénat de déclarer l'urgence. Il sera statué sur l'urgence ultérieurement.

Les agents des trains

Le Sénat reprend la suite de la discussion du projet relatif à la situation des agents des trains.

M. MONESTIER répond brièvement aux critiques que M. Godin a formulées, à la dernière séance, contre son contre-projet. Il s'explique notamment sur le régime des retraites et demande qu'une limite d'âge soit fixée dans la loi pour les agents des Compagnies. La Compagnie du Nord et le syndicat des grandes Compagnies ont adopté la limitation à 50 ans. Pourquoi ne pas imposer cette règle uniforme à tout le monde ?

M. BAUDIN, ministre des travaux publics, demande au Sénat de repousser le contre-projet de M. Monestier.

Une loi telle que celle-ci, dit le ministre, ne doit pas entrer dans de trop grands détails. Il faut qu'elle se borne à des règles générales.

Le contre-projet de M. Monestier est repoussé par 168 voix contre 96.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à demain.

La Commission du budget

AU SÉNAT

Paris, 6 juin. — Le Sénat a nommé aujourd'hui dans ses bureaux les membres de la commission des finances, pour l'année 1901, qui sera chargée de l'examen du budget 1902. Ont été nommés : 1er bureau, MM. Waddington, Legrand, César Duval; 2e bureau : MM. Labrousse, Bizarelli et Mérie ; 3e *bureau : MM. Prevet, Boulanger, Bisseul* ; 4e bureau : MM. Poirrier, Dandbeis et Leydet ; 5e bureau : MM. Combes, Maxime Lecomte et Legludic ; 6e bureau : MM. Magnien, Antonin Dubost et Ratier ; 7e bureau : MM. Charles Dupuy, Cabart, Danneville et Guyot ; 8e bureau : MM. Cuvinot, Milliaud et Gauthier.

A l'exception de M. Leydet tous les commissaires sont hostiles à l'impôt sur le revenu.

La loi d'Associations

AU SÉNAT

Paris, 6 juin. — On a vu plus haut que M. Valle avait déposé son rapport à la séance du Sénat.

La commission sénatoriale des associations s'était réunie avant la séance, sous la présidence de M. Combes, pour entendre lecture de ce rapport dont elle a approuvé les termes. Le travail du rapporteur, très volumineux comporte imprimé, 60 ou 80 pages.

La première partie de ce rapport est l'examen au double point de vue historique et juridique, de la situation faite aux associations et particulièrement aux congrégations dont la conclusion est qu'aucune congrégation n'ayant jamais eu, même sous l'ancien régime de traitement analogue à celui des autres associations, il est impossible de le leur accorder aujourd'hui.

La deuxième partie du rapport concerne l'examen article par article de la loi proposée et la justification de ses dispositions et des modifications apportées par la commission au texte voté par la Chambre, concernant les articles 2 et 18, modifications déjà signalées au moment de leur adoption au sein de la commission.

Ajoutons qu'il y a, actuellement, 35 amendements déposés au Sénat, à la loi d'associations.

Le Mouvement Ouvrier

EN ESPAGNE

Madrid, 6 juin. — L'agitation persiste dans les centres ouvriers de Catalogne, où la nouvelle des massacres de La Corogne a causé une profonde indignation.

Les travailleurs ont eu conscience de leur force. Leur victoire partielle à Barcelone, victoire due surtout à l'initiative et à la solidarité, les [illegible]